Thématique Mesure	Où ?	Quand ?	Mesures nationales	Mesures complémentaires en zone de mesures complémentaires (ZMC) *Du 1er octobre au 31 décembre*
Vaccination	Tout territoire (sauf Corse)	Toute l'année	›Obligatoire chez les canards gras et de chair (élevage >250 animaux) ›Protocole à 2 doses (hétérologue possible) ›Facultative chez les canards reproducteurs (hors export pays tiers)	- V2 à 35 jours maximum (+4j pour raisons opérationnelles) - **V3 obligatoire** pour tout canard vaccinable (hors repro) présent en élevage et restant plus de 6 semaines après la V2 (V3 au plus tard 42j après la V2) (y compris introduit de l'extérieur de la ZMC)
	ZRP/ZRD	Du 1er novembre au 31 décembre	›V3 obligatoire pour les canards étant abattus plus de 6 semaines après la V2 (V3 vers 8 semaines)	
	Zone règlementée (ZP+ZS)	Toute la durée de la Zone Réglementée	• Vaccination suspendue si signes évocateurs • Poursuite de la vaccination possible sur lot ayant débuté un schéma vaccinal et ne l'ayant pas terminé • Volailles n'ayant pas débuté le schéma vaccinal, aucune injection autorisée (sauf dérogation DGAL) (IT 2026-585)	-
Surveillance post-vaccination	Tout territoire	Toute l'année	›Surveillance post-vaccinale active : 1 fois par mois, 15 prélèvements sur animaux vaccinés (ET/EOP) par bâtiment (morts dans les 48h, moribonds ou vivants) – 60 maximum (IT 2026-585)	-

Thématique Mesure	Où ?	Quand ?	Mesures nationales	Mesures complémentaires en zone de mesures complémentaires (ZMC) *Du 1er octobre au 31 décembre*
	Zone règlementée (ZP+ZS)	Toute la durée de la Zone Réglementée	• Surveillance post-vaccinale active : toutes les 2 semaines, 15 animaux par lot/max 60 par élevage (ET/EOP) • Surveillance post-vaccinale passive : toutes les 2 semaines (en alternance avec la surveillance active), 5 volailles vaccinées (morts, moribonds ou vivants) (ET/EOP) (IT 2026-585)	-
Surveillance futurs reproducteurs et reproducteurs toutes espèces	Zone règlementée (ZP+ZS)	Toute la durée de la Zone Réglementée	**Repro toutes espèces :** Autocontrôles • Passif : 5 cadavres + 5 chiffonnettes (1 fois par semaine) • 20 ET tous les 15 jours • 20 PS tous les mois	
Surveillance avant /après mouvement	Tout territoire	Risque modéré		• Autocontrôle **48h** avant mouvement entre élevage **Tout palmipède** : 20 volailles (ET/EOP) par bâtiment, minimum 60 par élevage
	ZRD/ZRP	Risque modéré	**Canards vaccinés** Autocontrôle **72h** avant mouvement vers élevage - 15 volailles (ET/EOP) par bâtiment concerné par l'enlèvement	

Thématique Mesure	Où ?	Quand ?	Mesures nationales	Mesures complémentaires en zone de mesures complémentaires (ZMC) *Du 1er octobre au 31 décembre*
	Tout territoire	Risque élevé	**Canards vaccinés en parcours adapté :** Autocontrôle **72h** avant mouvement vers élevage - 15 volailles (ET/EOP) par bâtiment concerné par l'enlèvement	• Autocontrôle **48h** avant mouvement entre élevage **Tout palmipède** : 20 volailles par bâtiment, minimum 60 par élevage • Autocontrôle 4 jours après la mise en place **Tout palmipède en engraissement** : 10 volailles/bâtiment • Autocontrôle 5 à 7 jours après mouvement vers abattoir sur les animaux restants **Canards maigres /Dindes** : 20 volailles (ET/EOP) par bâtiment ayant été desserré, avec minimum 60 volailles par élevage
	ZRD	Risque élevé	**Palmipèdes PAG / Futurs reproducteurs / reproducteurs (vaccinés ou non) :** Autocontrôle **72h** avant mouvement vers élevage : 15 volailles (ET/EOP) par bâtiment concerné par l'enlèvement	
	ZRP	Risque élevé	**Canards vaccinés** Autocontrôle **72h** avant mouvement vers élevage - 15 volailles (ET/EOP) par bâtiment concerné par l'enlèvement	
Mouvements / Rassemblement	ZRP	Risque modéré	Rassemblement des volailles et oiseaux captifs interdit sauf dérogation	
	Tout territoire	Risque élevé	• Rassemblement des volailles et oiseaux captifs interdit sauf dérogation • Compétitions de pigeons voyageurs interdits entre 01/09 et 31/03	

Thématique Mesure	Où ?	Quand ?	Mesures nationales	Mesures complémentaires en zone de mesures complémentaires (ZMC) *Du 1er octobre au 31 décembre*
	Zone règlementée (ZP+ZS)	Toute la durée de la Zone Réglementée	Absence de dérogation au rassemblement des volailles et oiseaux captifs	
Mouvements gibier à plumes	ZRP	Risque modéré	**Mouvements de gibier à plumes** entre élevage : examen clinique favorable dans le mois précédent + **pour les Anatidés** : dépistage virologique favorable dans les 15 jours précédent	
	Tout territoire	Risque élevé	**Mouvements de gibier à plumes** entre élevage : examen clinique favorable dans le mois précédent + **pour les Anatidés** : dépistage virologique favorable dans les 15 jours précédent Lâcher d'Anatidés dans la nature interdit Lâcher de Phasianidés sous condition d'examen clinique favorable dans le mois précédent	
	Zone règlementée (ZP+ZS)	Toute la durée de la Zone Réglementée	Interdiction de mouvements volailles / gibiers à plumes (**MEP et sorties**) sauf dérogations	
Mouvements / Enlèvement unique / desserrage	Tout territoire	Risque élevé		Renforcer la biosécurité au moment du desserrage

Thématique Mesure	Où ?	Quand ?	Mesures nationales	Mesures complémentaires en zone de mesures complémentaires (ZMC) *Du 1er octobre au 31 décembre*
	Zone règlementée **(ZP uniquement)**	Toute la durée de la Zone Réglementée		**Obligation d'enlèvement unique :** Enlèvement unique (sur 2j) pour toutes espèces vers abattoirs dans les ZP
Mise à l'abri	ZRD	Risque modéré	Mise à l'abri des palmipèdes de moins de 42 jours sauf parcours réduit et sauf dérogation individuelle acceptée en parcours adapté	
	ZRP	Risque modéré	Mise à l'abri des volailles sauf parcours réduit et sauf dérogation individuelle acceptée en parcours adapté	
	Tout territoire	Risque élevé	Mise à l'abri des volailles sauf parcours réduit et sauf dérogation individuelle acceptée en parcours adapté	
	Zone réglementée (ZP + ZS)	Toute la durée de la Zone Réglementée	Autorisation nécessaire pour parcours réduit des Gallus	Interdiction de sortie en parcours adapté pour les galliformes n'ayant pas encore sortis Interdiction de sortie en parcours adapté pour les canards vaccinés Sortie des oies sur parcours réduit uniquement (0,7 oies repro/m² sinon 3 oies/m²)

Thématique Mesure	Où ?	Quand ?	Mesures nationales	Mesures complémentaires en zone de mesures complémentaires (ZMC) *Du 1er octobre au 31 décembre*
Transport	ZRP	Risque modéré	Gibiers à plumes : détenteurs cat. 1 et 2 : Transport limité à 30 appelants maxi détenteurs cat.3 : transport appelants interdit	
	Tout territoire	Risque élevé	Gibiers à plumes : détenteurs cat. 1 : Transport limité à 30 appelants maxi détenteurs cat.2 et 3 : transport appelants interdit	
	Tout territoire	Risque modéré et élevé	Bâchage palmipèdes de +3 jours	
	Zone règlementée (ZP+ZS)	Toute la durée de la Zone Réglementée		Bâchage volailles toutes espèces (au départ ou à l'arrivée de la ZMC)
Biosécurité	ZRD	Risque élevé	Limitation des intervenants extérieurs Désinfection véhicules	
	Zone règlementée (ZP+ZS)	Toute la durée de la Zone Réglementée	Limitation des intervenants extérieurs Désinfection véhicules	

Ce tableau de synthèse des mesures en élevage sera amené à être modifié en fonction du changement de la réglementation en ZR et en ZMC. Les derniers arrêtés préfectoraux en date font foi.

Légende

Lignes orange spécifiques aux arrêtés préfectoraux de zone réglementée (ZR)

*Mesures en risque élevé : AM 25/09/23 et IT 2025-730

Mise à l'abri : IT 2025-728

Abréviations utilisées

IAHP = Influenza aviaire hautement pathogène
ZR = Zone réglementée (en cas de foyer IAHP)
ZS = Zone de surveillance
ZP = Zone de protection
ZRD = Zone à risque de diffusion
ZRP = Zone à risque particulier
ZMC = Zone de mesures complémentaires
MEP = Mise en place
IT = Instruction technique
ET = Ecouvillon trachéal
EOP = Ecouvillon oro-pharyngé
PS = Prise de sang
AP = Arrêté préfectoral
PAG = prêt-à-gaver